



▶ **ST-BRIEUC** • SIÈGE SOCIAL
25 RUE DE LA HUNAUDAYE • CS 24516
22045 ST-BRIEUC CEDEX 2
TÉL. 02 96 01 20 50

▶ **QUIMPER**
145, AVENUE DE KÉRADENNEC
29000 QUIMPER
TÉL. 02 98 53 18 40

▶ contact@oga-ca.bzh

www.oga-ca.bzh

QUOI ? NEUF ?

ÉDITO

Cher(e) adhérent(e)

Permettez-moi de vous présenter cette lettre d'information, 10^{ème} de la série. Elle se place dans un contexte bien particulier puisqu'à l'heure où nous la mettons sous presse, nous vivons un 2nd confinement.

Nous vous présentons succinctement 2 aides, sans doute moins connues que les autres, liées à la pandémie. La première est un dégrèvement exceptionnel de la CFE 2020 réservé à certaines activités. La deuxième est une aide à l'embauche des jeunes.

Cette lettre d'information reste l'occasion de faire un point fixe sur la typologie de nos

adhérents en nous basant sur les données issues des synthèses professionnelles de l'Union Régionale Bretonne des OGA auxquelles nous participons. Vous pouvez les retrouver de façon détaillée sur notre site internet : www.oga-ca.bzh. Elles sont complétées par l'étude des prix de cessions des fonds commerciaux et artisanaux que vous pouvez également consulter sur notre site.

Toute l'équipe de l'OGA reste mobilisée et à votre écoute durant cette période si particulière.

Vous en souhaitant bonne lecture.

Frédéric DONVAL
PRÉSIDENT

▶ AIDES À L'EMBAUCHE DES JEUNES

Des aides à l'embauche des jeunes s'inscrivent dans le plan de relance de l'économie, lancé début septembre par le Gouvernement, afin de redresser rapidement l'économie.

- Une aide de **4 000 €** sur un an est accordée à toute entreprise qui recrute un **jeune de moins de 26 ans** entre le 1^{er} août 2020 et le 31 janvier 2021, en CDI ou en CDD d'une durée minimale de 3 mois et moyennant une rémunération ne devant pas dépasser deux fois le montant du SMIC.

Cette aide exceptionnelle est versée trimestriellement sur une année. La demande doit être adressée à l'agence de Service et de Paiement (ASP) dans un délai de quatre mois à compter de l'embauche (asp-public.fr/aide-lembauche-des-jeunes). Elle ne peut se cumuler avec d'autres dispositifs d'aide de l'Etat pour un même salarié.

- Une aide jusqu'à **8 000 €** est allouée à toute entreprise qui embauche un **jeune en contrat d'apprentissage** entre le 1^{er} juillet 2020 et le 28 février 2021. Le montant de cette aide est conditionnée à l'âge de l'apprenti : **5 000 €** pour les apprentis de moins de 18 ans et **8 000 €** pour un apprenti majeur préparant un diplôme jusqu'au Master.

Cette aide exceptionnelle est versée la première année du contrat et est fractionnée mensuellement. Pour en bénéficier, il faut déclarer le contrat auprès de l'OPCO de la branche professionnelle de l'entreprise. Elle ne peut pas se cumuler avec l'aide pour l'embauche d'un jeune de moins de 26 ans. A l'issue de cette première année, l'entreprise peut bénéficier de « l'aide unique à l'apprentissage » jusqu'à la fin du contrat.

▶ DÉGRÈVEMENT EXCEPTIONNEL DE CFE 2020

Dans notre Lettre d'Information du mois de juillet dernier, nous vous annonçons un dégrèvement possible des 2/3 du montant de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) 2020 sur délibération des collectivités.

L'Administration a publié la liste des communes et des intercommunalités (epci) qui ont délibéré en faveur de ce dégrèvement exceptionnel.

Vous trouverez la liste de ces collectivités, sur notre site internet : oga-ca.bzh, dans la rubrique « Documentation / information fiscale ».

Cette aide fiscale exceptionnelle concerne les petites et moyennes entreprises qui ont été particulièrement affectées par le ralentissement de l'activité économique lié à la crise sanitaire, exerçant dans les secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, de la culture, du transport aérien, du sport et de l'évènementiel (décret 2020-979 du 5/08/2020).

Le dégrèvement est automatiquement appliqué aux établissements concernés (sur la ligne 24 bis de l'avis de CFE). En cas d'erreur, une demande de rectification doit être faite au plus tard le 31 décembre 2021.

LES STATISTIQUES 2019

DE L'OGA DE CORNOUAILLE ET D'ARMOR



Ces données statistiques vous donnent les grandes tendances de la population de l'Organisme de Gestion Agréé de Cornouaille et d'Armor. La population est composée d'artisans, commerçants, prestataires de services, professionnels libéraux et agriculteurs. Elle se situe à 77% dans le Sud Finistère pour les adhérents affectés au bureau de Quimper et à 76% dans le département des Côtes d'Armor pour ceux relevant du bureau de Saint-Brieuc.

Environ 56% des adhérents sont retenus pour cette étude après exclusion selon certains critères (cessations d'activité, adhérents dont les exercices clos en 2019 et/ou 2018 ont une durée différente de 12 mois, radiations et activités de location, notamment les activités de location meublée). Bien que l'échantillon de la population étudiée soit significatif (2 200 adhérents pour les deux bureaux), ces chiffres ne doivent pas être considérés comme un constat formel de la population globale de la Cornouaille et des Côtes d'Armor, mais simplement comme une image représentative des adhérents de votre Organisme de Gestion Agréé.

► 1/ QUELQUES CHIFFRES REPÈRES

Répartition des adhérents de l'OGA par secteurs d'activité en 2019 (en %)

	Bureau de Quimper	Bureau de Saint-Brieuc
Bâtiment	18,6	15,4
Commerce et artisanat alimentaire	5	4,9
Équipement de la personne	2,9	2,4
Équipement de la maison	2,1	2,4
Santé - Beauté et esthétique	7,4	9,1
Bar, Hôtellerie et Restauration	10,6	10,6
Culture et loisirs	1,1	1,8
Automobile	1,2	1,8
Transports	2,6	2
Activités de location	24,1	27,9
Divers (dont activités agricoles et professions libérales)	24,4	21,7

Répartition des adhérents de l'OGA par secteurs géographiques en 2019

	Bureau de Quimper	%	Bureau de Saint-Brieuc	%
Sud Finistère	77,2		Saint-Brieuc	16,3
secteur Concarneau	17,1		Dinan	2,4
secteur Douarnenez	8,3		Guingamp	3
secteur Pont-l'Abbé	23,5		Lamballe	4
secteur Quimper	17,9		Lannion / Perros	11,2
secteur Quimperlé	10,4		Loudéac	5,6
Centre Finistère	5,1		Autres secteurs du 22	33,3
Nord Finistère	3,3			
Autres départements	14,4		Autres départements	24,2

► 2/ LE COMPTE D'EXPLOITATION MOYEN DE L'ENSEMBLE DES ADHÉRENTS

Ces données démontrent une légère progression du résultat courant pour nos adhérents des Côtes d'Armor (+1,1%) et un recul pour nos adhérents de la Cornouaille (-3,1%), dans le contexte d'un fléchissement du chiffre d'affaires moyen pour ces deux populations (-3,1% pour Quimper et -3,4% pour Saint-Brieuc). Le taux de rentabilité se maintient à 13,5% pour la Cornouaille dû principalement à un allègement des frais de personnel, le taux de marge restant stable. Le taux de rentabilité moyen des adhérents du bureau de Saint-Brieuc progresse par contre de 0,7 point du fait d'un renforcement du taux de marge et d'un allègement des charges de personnel, il affiche 15,3%. En moyenne, le chiffre d'affaires s'élève à 216 988 € en Cornouaille et 203 180 € dans les Côtes d'Armor et le résultat courant affiche respectivement 29 387 € et 31 088 €. Le taux de marge reste moins élevé dans les Côtes d'Armor, mais cet écart est compensé par des charges externes, des frais de personnel et des coûts d'investissements moins lourds, ce qui permet de dégager un taux de rentabilité supérieur à celui de la Cornouaille (+1,8 point).

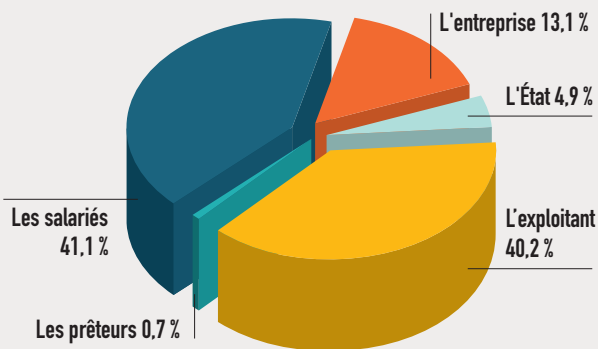
BUREAU DE QUIMPER POPULATION COURANTE	Exercice clos 2019 Nbre adh = 978		Exercice clos 2018 Nbre adh = 1 042		Variation 2019/2018
	en €	%	en €	%	
• CHIFFRE D'AFFAIRES	216 988	100	223 874	100	-3,1
Coût d'achat des march ou des approv	84 638		87 631		-3,4
• MARGE BRUTE	132 350	61,0	136 244	60,9	-2,9
Charges externes	32 661		33 266		
• VALEUR AJOUTÉE ÉCONOMIQUE	99 689	45,9	102 978	46,0	-3,2
Frais de personnel	37 940		40 124		
Charges sociales de l'exploitant	11 759		11 561		
Impôts et taxes	4 554		4 645		
Autres produits, subv expl. dot et repr de prov diminués des autres charges	1 386		1 559		
• EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	46 822	21,6	48 207	21,5	-2,9
Coûts investissements	16 774		17 105		
Résultat financier	661		785		
• RÉSULTAT COURANT	29 387	13,5	30 317	13,5	-3,1
Effectifs moyens (y compris non salariés)	2,6		2,6		

BUREAU DE SAINT-BRIEUC POPULATION COURANTE	Exercice clos 2019 Nbre adh = 1 188		Exercice clos 2018 Nbre adh = 1 283		Variation 2019/2018
	en €	%	en €	%	
• CHIFFRE D'AFFAIRES	203 180	100	210 233	100	-3,4
Coût d'achat des march ou des approv	84 433		89 723		-5,9
• MARGE BRUTE	118 747	58,4	120 510	57,3	-1,5
Charges externes	25 834		26 841		
• VALEUR AJOUTÉE ÉCONOMIQUE	92 913	45,7	93 669	44,6	-0,8
Frais de personnel	30 691		32 367		
Charges sociales de l'exploitant	12 336		12 145		
Impôts et taxes	4 742		4 640		
Autres produits, subv expl. dot et repr de prov diminués des autres charges	1 123		1 141		
• EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	46 267	22,8	45 658	21,7	1,3
Coûts investissements	14 570		14 241		
Résultat financier	609		658		
• RÉSULTAT COURANT	31 088	15,3	30 759	14,6	1,1
Effectifs moyens (y compris non salariés)	2,2		2,6		

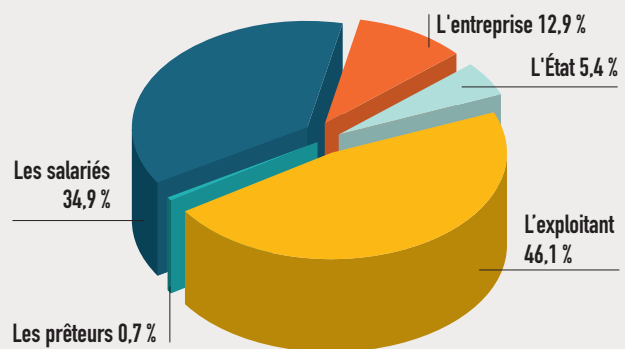
► 3/ LA RÉPARTITION MOYENNE DE LA VALEUR AJOUTÉE

La Valeur Ajoutée est représentative de la richesse créée par l'entreprise. Ces graphiques démontrent que la richesse prélevée par l'exploitant oscille de 40% à 46% et que 35% à 41% reviennent aux salariés sous forme de rémunérations. L'État y prélève en moyenne 5% par le biais des impôts et taxes et les prêteurs 0,7% par l'intermédiaire des frais financiers. Enfin, 13% en moyenne viennent consolider les fonds propres de l'entreprise, ceux-ci permettront de financer de futurs investissements.

RÉPARTITION DE LA VALEUR AJOUTÉE EN 2019
BUREAU DE QUIMPER



RÉPARTITION DE LA VALEUR AJOUTÉE EN 2019
BUREAU DE SAINT-BRIEUC



► 4/ LES CHIFFRES D'AFFAIRES MOYENS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Comparaison avec la population bretonne de l'Union Régionale Bretonne des Organismes de Gestion Agréés.

Le chiffre d'affaires moyen s'élève en 2019 à 211 K€ pour les entrepreneurs bretons, à 203 K€ pour ceux du bureau de Saint-Brieuc et 217 K€ pour les adhérents de Quimper. Il affiche une régression de plus de 3% en 2019 par rapport à 2018 pour les 3 populations analysées.

Malgré la tendance moyenne à la baisse, quatre secteurs d'activité affichent une hausse de chiffre d'affaires pour la population bretonne : le bâtiment, le commerce et l'artisanat alimentaire, la restauration-hôtellerie et la culture-loisirs. En Côtes d'Armor, seuls 2 secteurs voient leur chiffre d'affaires progresser : l'équipement de la maison et l'équipement de la personne. Le secteur de l'automobile fléchit par contre de façon significative.

En Cornouaille, les secteurs de la santé et du transport sont en net recul, les autres secteurs affichent une progression ou une stabilité.

Année	Bureau de Quimper		Bureau de Saint-Brieuc		Union Régionale Bretonne	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Nombre d'adhérents	978	1 042	1 188	1 283	9 770	10 404
Chiffre d'affaires en K€						
Ensemble des adhérents	217	224	203	210	211	219
Bâtiment	162	164	158	169	178	175
Commerce et artisanat alimentaire	282	264	230	229	318	305
Équipement de la personne	168	169	183	176	155	154
Équipement de la maison	169	157	164	156	149	153
Santé	1 067	1 122	1 067	1 078	1 103	1 130
Beauté Esthétique	83	80	77	75	82	82
Bar Hôtellerie Restauration	200	181	182	190	174	166
Culture et loisirs	210	199	157	157	186	182
Automobile	403	365	358	419	352	377
Transport	145	156	138	145	109	110

► 5/ LES RÉSULTATS COURANTS MOYENS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Comparaison avec la population bretonne de l'Union Régionale Bretonne des Organismes de Gestion Agréés.

Le résultat courant moyen s'élève en 2019 entre 29 et 32 K€ pour les trois populations étudiées et affiche une stabilité par rapport à 2018. Pour la majorité des adhérents bretons à un OGA, les résultats courants restent relativement stables, sauf pour le secteur de la santé où ils tendent à diminuer, en corrélation avec la variation négative du chiffre d'affaires. Les secteurs de l'hôtellerie-restauration et de la culture-loisirs voient par contre leur résultat augmenter.

Dans les Côtes d'Armor, la tendance est positive pour l'équipement de la maison, de la personne, le commerce et l'artisanat alimentaire et la culture-loisirs.

En Cornouaille, les résultats courants des secteurs de l'automobile et de la santé fléchissent de façon significative. La plus forte hausse concerne le secteur de la culture-loisirs.

Année	Bureau de Quimper		Bureau de Saint-Brieuc		Union Régionale Bretonne	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Nombre d'adhérents	978	1 042	1 188	1 283	9 770	10 404
Résultat courant en K€						
Ensemble des adhérents	29	30	31	31	32	32
Bâtiment	29	28	30	31	31	31
Commerce et artisanat alimentaire	29	28	31	28	32	31
Équipement de la personne	24	22	29	26	23	22
Équipement de la maison	16	17	20	17	19	20
Santé	108	122	136	137	122	127
Beauté Esthétique	18	18	20	19	20	19
Bar Hôtellerie Restauration	33	29	29	29	30	27
Culture et loisirs	35	30	29	24	36	33
Automobile	36	45	29	30	35	36
Transport	21	23	23	25	24	25

CHIFFRES CLÉS

SMIC et Minimum Garanti depuis le 1er janvier 2020

SMIC horaire	10,15 €
SMIC mensuel (35 heures)	1 539,42 €
Minimum garanti	3,65 €

Plafond de la Sécurité Sociale au 1er janvier 2020

Mensuel :	3 428 €
Annuel :	41 136 €

Indice des prix tous ménages

+0,8% sur les 12 derniers mois
(indice publié par l'INSEE août 2020)

Indice du coût de la construction

3 ^e trimestre 2019	1 746 €
4 ^e trimestre 2019	1 769 €
1 ^{er} trimestre 2020	1 770 €
2 ^e trimestre 2020	1 753 €

Indice de référence des loyers

4 ^e trimestre 2019	130,26 €
1 ^{er} trimestre 2020	130,57 €
2 ^e trimestre 2020	130,57 €
3 ^e trimestre 2020	130,59 €

Indice des loyers commerciaux

3 ^e trimestre 2019	115,60 €
4 ^e trimestre 2019	116,16 €
1 ^{er} trimestre 2020	116,23 €
2 ^e trimestre 2020	115,42 €

Remboursement forfaitaire des frais de nourriture

(Limites d'exonération admises par l'URSSAF et le fisc pour 2020)

- **6,70 €** : indemnité de restauration sur le lieu de travail.
- **9,30 €** : indemnité de repas ou de restauration hors des locaux de l'entreprise.
- **19 €** : indemnité de repas en cas de déplacement professionnel (par repas).

Avantage en nature Nourriture au 1er janvier 2020

(À prendre en compte pour le calcul des cotisations de Sécurité Sociale et l'imposition des revenus)

1 repas	4,90 €
2 repas (1 journée)	9,80 €

Limite de déduction des frais de repas BIC/BNC pour 2020

Si repas > ou = 19 € :	14,10 €
Si repas < 19 € :	coût du repas - 4,90 €

PROGRAMME DE FORMATION



En raison du confinement et des mesures gouvernementales, le programme de formation du second semestre 2020 est annulé.

Rendez-vous en 2021 pour un nouveau programme.

OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE RÉGIONAL LES DERNIERS CHIFFRES



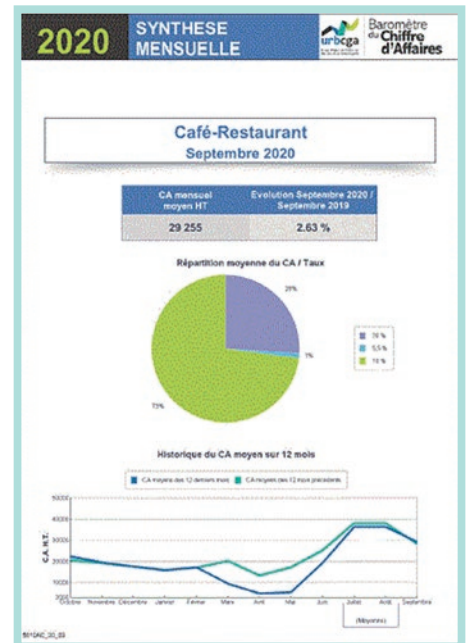
Afin de vous fournir une information encore plus représentative et rapide des tendances de l'activité régionale, et grâce à la collecte des chiffres d'affaires mensuels de nos adhérents à partir des déclarations de TVA, nous publions chaque mois un **Baromètre du chiffre d'affaires**. Ce baromètre concerne 61 activités commerciales et artisanales. Pour chaque profession étudiée, une fiche analytique est publiée, présentant l'évolution du chiffre d'affaires sur les 12 derniers mois.



Ces statistiques annuelles 2019 analysent 125 activités du commerce et de l'artisanat au travers des données de près de 10 000 adhérents du Grand Ouest. Elles présentent les principaux indicateurs économiques et financiers pour chacune des professions.



Cette étude annuelle 2019 présente, pour chacune des 47 professions commerciales et artisanales analysées, les prix de vente des fonds en fonction du Chiffre d'affaires et une tendance sur les sept dernières années, dans la région Grand Ouest.



Nous vous invitons à consulter notre site internet, www.oga-ca.bzh, sur lequel vous avez accès à toutes ces informations réactualisées chaque mois (rubrique Statistiques).

Président de l'OGA de Cornouaille et d'Armor : **Frédéric DONVAL** / Direction de la publication : **Jean Florin**
 Comité de rédaction : **OGA de Cornouaille et d'Armor** / Maquette - Impression : **Oh'Dites - Quimper**

